

COMMUNE DE LOURNAND
DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
CANTON DE CLUNY
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt neuf janvier,

Le Conseil Municipal de la commune de LOURNAND, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marjorie DUMONTOY, Maire

Date de la convocation : 21/01/2025

Présents : DUMONTOY Marjorie, TRAMARD Camille, DUPLESSIS Jacques, PAILLART Julien, MAURIN Florent, GUILLEMIN Jean-Pierre, GROLEE Juliette.

Absents : ABITBOL Hector (pouvoir à DUPLESSIS Jacques), CHOCAT-PAYET Laëtitia (pouvoir à DUMONTOY Marjorie)

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : PAILLART Julien

2025-02 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2025

Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil que le budget primitif de l'exercice prochain sera adopté fin mars 2025. Cependant afin de permettre un fonctionnement des services publics avant le vote du budget, la réglementation permet d'engager des dépenses avant le vote de ce dernier.

Les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le calcul des crédits d'investissement proposé pour 2025 a été réalisé à partir des dépenses réelles d'équipement et des dépenses réelles financières inscrites au budget primitif 2024. Pour rappel le montant voté des dépenses d'investissement du budget communal 2024 s'élevaient à 313 233,67 €.

Aussi, il est proposé au Conseil de bien vouloir autoriser Madame le Maire, avant l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, concernant le chapitre 21 pour un montant de 78 308,41 €

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés, l'ouverture de crédits d'investissements du budget communal 2025 à hauteur de 25% du budget 2024 soit 78 308,41 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Marjorie DUMONTOY

